

Poursuites stratégiques contre la mobilisation publique : une étape charnière s'amorce

Voilà près de deux ans, l'Association québécoise de lutte à la pollution atmosphérique (AQLPA), le Comité de restauration de la Rivière Etchemin (CRRE) et une poignée de militants dévoués ont lancé la campagne *Citoyens, Taisez-vous!* Cette campagne devait alerter le public et les autorités publiques sur les menaces que font courir les poursuites stratégiques contre la mobilisation publique – mieux connues sous l'acronyme SLAPP – au droit de participation publique et à la liberté d'expression des citoyens et citoyennes du Québec. *Citoyens, Taisez-vous!* devait également organiser un mouvement de solidarité envers l'AQLPA, le CRRE, et 11 citoyens poursuivis pour plus de 5 millions de dollars par un ferrailleur.

Force nous est donnée de reconnaître que la campagne a jusqu'à présent porté fruit. Les signataires de la présente lettre attendent avec impatience son aboutissement.

Dès le lancement en octobre 2006 de la campagne *Citoyens, Taisez-vous!*, le ministre de la Justice de l'époque, M. Yvon Marcoux, a annoncé qu'il mandatait un comité d'experts pour évaluer la situation prévalant au Québec sur la question des SLAPP. Ce comité devait également proposer au ministre des mesures législatives appropriées s'il concluait à la nécessité de ce faire. Ce comité d'experts, présidé par le professeur Roderick A. Macdonald, a remis son rapport au gouvernement en mars 2007. Les conclusions de ce rapport sont sans équivoque : les SLAPP constituent une « réalité observable » au Québec, ces dernières se présentent comme « une véritable menace pour la participation des citoyens et des groupes au débat public » et constituent « une menace pour la démocratie participative et un véritable risque de détournement des finalités de la justice ». Le comité d'experts a enjoint le gouvernement à agir législativement sur la question et lui a proposé des mesures à entreprendre afin d'endiguer le phénomène.

La société civile québécoise a fait sienne cette recommandation et a rappelé avec insistance au législateur l'urgence d'entreprendre des mesures législatives.

Accusant réception du rapport Macdonald, l'Assemblée nationale a mandaté la Commission des institutions pour en étudier plus attentivement le contenu. La Commission devait également procéder à une consultation publique sur les problématiques sociales et juridiques que ce rapport met en lumière. Des auditions publiques ont récemment pris place sur la question et se sont conclues il y a un peu plus d'un mois. La quasi-totalité des groupes ayant défilé en commission parlementaire ont appuyé l'idée d'une action législative. Ces auditions publiques ont exprimé le large consensus social existant au Québec quant à la nécessité d'agir législativement sur la question des poursuites-bâillons.

Nous avons ainsi su convaincre le ministre actuel de la Justice, M. Jacques Dupuis, de déposer un projet de loi d'ici la fin de la session parlementaire afin de protéger les citoyens et citoyennes du Québec des poursuites abusives. Le ministre Dupuis s'est en effet montré sensible aux préoccupations exprimées par la société civile québécoise et s'est engagé publiquement à agir sur la question. Il s'agit d'une première victoire et d'un pas important vers l'établissement de mécanismes devant protéger la liberté d'expression et le droit à la participation publique au Québec.

Cela dit, la bataille la plus importante reste devant nous. Nous devons d'abord nous assurer que le projet de loi soit mené à terme. Il est également impératif que le modèle législatif devant être soumis à l'Assemblée nationale puisse régler, d'une manière rapide, efficace, et sans équivoque, la

problématique des poursuites bâillons au Québec. Nous n'accepterons pas un projet de loi cosmétique ne venant offrir qu'une apparence d'action sur la question.

Une telle intervention devrait viser les objectifs suivants : la protection du droit à la participation au débat public, la dissuasion des initiateurs de SLAPP, la possibilité de faire rejeter rapidement ces poursuites abusives, l'équité du processus judiciaire.

Pour atteindre ces objectifs, l'adoption d'une loi est nécessaire et devrait comprendre les éléments suivants :

- 1) La reconnaissance du droit à la participation publique;
- 2) L'établissement d'une procédure d'urgence pour faire rejeter les poursuites-bâillons;
- 3) Le renversement du fardeau de la preuve en faveur des victimes de SLAPP;
- 4) Un soutien financier aux victimes de SLAPP, le remboursement des dépens et des frais extrajudiciaires à la partie dont la liberté d'expression a été bafouée et l'attribution de dommages-intérêts punitifs;
- 5) La possibilité de faire annuler les clauses bâillons dans les ententes hors cour.

Des citoyens et citoyennes d'Outaouais, d'Abitibi, de Montréal et de la Rive-Sud de Québec sont toujours l'objet de poursuites juridiques ou de démarches d'intimidation judiciaire pour avoir exprimé, de bonne foi et dans le respect de la loi, leurs préoccupations, inquiétudes ou opinions sur un enjeu d'intérêt public. Ces dossiers illustrent l'urgence d'agir dès maintenant afin d'endiguer une tendance ayant pour effet d'étouffer le débat public.

Les signataires de la présente témoignent au ministre Dupuis de leur appui à une action législative devant protéger notre droit à la participation au débat public et notre liberté d'expression. Ils sont appuyés dans cette démarche par des dizaines d'organisations et des centaines de citoyens des quatre coins du Québec ayant témoigné dans le même sens (réf. : www.liguedesdroits.ca et <http://slapp.ecosociete.org>).

Dominique Peschard, Président, Ligue des droits et libertés

André Bélisle, Président, Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique

Ghyslain Provençal, Président, Comité de restauration de la rivière Etchemin

Michel Goudreault, Président Réseau québécois des groupes écologistes

Arthur Sandborn, Responsable du dossier des changements climatiques, Greenpeace

Lucie Lemonde, Professeure et chercheuse au Département des sciences juridiques de l'UQAM